



Ras le bol Un peu d'aide Svp

Par **angy3009**, le **25/06/2013** à **14:00**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison située dans une cour commune avec une autre maison divisée en 2 logements.

Dans cette même cour, des garages (1 que je loue), (1 que mon propriétaire utilise comme "garde meubles"), et 1 vide à notre arrivée, il y a 1 an.

Avant l'hiver, mon propriétaire me signale qu'il prête ce garage vide, à un homme vivant une rue plus loin pour sa voiture. Début janvier, nous avons adressé un courrier à l'agence immo, qui gère notre location (+ 2 logements) car cet homme vient stationner un deuxième véhicule dans la cour, le problème est réglé rapidement mais depuis, "la guerre est ouverte" des insultes dès que je passe devant chez lui, seulement quand mes 3 enfants sont avec moi, quand je suis seule et que je pourrais donc répondre bizarrement il n'y a personne, des vols, dès que les enfants jouent dehors : des allé-retours incessants en marche arrière dans la cour, la porte du garage ouverte du matin au soir, alors qu'il ne sort pas mais à bien compris que cela gênait pour manoeuvrer.

Je me suis plaint plusieurs fois à l'agence, qui est bien d'accord qu'il ne devrait pas être là mais comme il n'y a pas de bail, ne peut pas faire grand chose.

L'agence prévient donc le proprio, qui va le voir en lui répétant certainement ce qu'à dit l'agence, ce qui ne fait qu'exciter sa agressivité.

La situation s'améliore quelques jours et ça recommence.

Sachant que mes 2 voisines sont du même avis, qu'une d'entre elle aimerait un garage ...

L'agence me dit qu'il serait logique que ce soit aux locataires de la cour de louer les garages, mais comment faire pour que les choses se règlent une bonne fois pour toutes, sans que cet homme s'en prennent à moi ou mes voisines. En regardant mon bail, j'ai vu le "droit à la jouissance paisible" mais mon proprio ne venant que 1/2 fois par semaine, ne se rend pas compte de ce que l'on vit au quotidien car cet homme se garde bien de venir quand il voit sa voiture.

Merci d'avance.

Par **alterego**, le **25/06/2013** à **15:39**

Bonjour,

La cour est commune c'est à dire affectée à l'usage partagé de plusieurs bien immobiliers, à titre d'accessoire indispensable à la jouissance de ces biens dont vous êtes soit propriétaires, soit locataires.

Elle vous permet d'accéder à vos logements et annexes (garages ou autres) respectifs.

L'occupant à titre gratuit du garage dont vous faites état ne peut stationner un véhicule dans la cour comme il le fait.

Le propriétaire ou l'agence, si elle a la gestion de l'ensemble, a le devoir d'obliger cet individu indélicat à ne pas stationner un second véhicule dans la cour, à respecter la destination de celle-ci et à ne pas nuire aux autres usagers. Voir le mettre en demeure, s'il le faut, quitte à le menacer de mettre un terme au prêt du local.

Cordialement